

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 4 Mars 2023.
Appel d'offres : N°002/MTPEICT/ERNR-FANER/2023.
Nom du projet : Travaux d'entretien des routes non-revêtues.
Source de financement : Fonds Autonome National d'Entretien Routier (FANER).

1. OBJET

Le Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures, chargé de la Connexion des Territoires lance un appel d'offres national pour la réalisation des travaux d'entretien des routes non-revêtues.

Ces travaux comprennent :

- la signalisation de l'itinéraire en travaux ;
- l'ensolèvement mécanisé ou manuel de l'itinéraire y compris la reconstitution de petits talus de déblais ou de remblais (EM) ;
- la remise en état et le calibrage des fossés latéraux et la Remise en Forme de la chaussée (RF) ;
- le rechargement général en graveleux latéritiques, sur une épaisseur minimale de 20 cm ;
- éventuellement, la réfection et l'entretien des ponts en bois défectueux (platelages de répartition et longrines abîmées) ainsi que leur signalisation ;
- la pose des ouvrages d'assainissement (buses métalliques, dalots) ;
- le débouchage éventuel des ouvrages hydrauliques ;
- la pose éventuelle des panneaux de signalisation verticale ;
- le curage et le recalibrage des fossés en terre ;
- le dégagement du lit de rivière ;
- l'évacuation d'éboulements.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en cinq (5) lots suivants :

N° lot	Type de revêtement	Itinéraire	Linéaire (ml)
1	Latérite	Entretien de l'axe routier Omboué-Ndougou	78 300
2	Latérite	Entretien de l'axe routier Franceville – Pont Léconi	57 000
3	Latérite	Entretien de l'axe routier Pont Léconi – Okondja	69 900
4	Latérite	Entretien de l'axe routier Sam – Mitzic	53 950
5	Latérite	Entretien de l'axe routier Yéno - Mimongo	19 950

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, **ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot en termes de personnel et de matériel sous peine de rejet**. Les marchés seront attribués lot par lot. Un seul candidat ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de

l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA par lot. Ce montant sera de 100 000 FCFA par lot pour les PME disposant d'un agrément PME.

Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures,
chargé de la Connexion des Territoires

Secrétariat Général

Direction Générale de l'Entretien des Routes et Aéroports
sise au 1er étage de l'ancien bâtiment
Tél : (241) 077 45 35 15 / 066 63 60 18
mail : kenilafleur8@gmail.com

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée dans le Dossier d'appel d'offres (DAO) au plus tard le **24 mars 2023 à 11 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission ainsi qu'il suit :

N° lot	Type de revêtement	Itinéraire	Linéaire (ml)	montant de la garantie (FCFA)
1	Latérite	Entretien de l'axe routier Omboué-Ndougou	78 300	15 000 000
2	Latérite	Entretien de l'axe routier Franceville – Pont Léconi	57 000	8 000 000
3	Latérite	Entretien de l'axe routier Pont Léconi – Okondja	69 900	8 000 000
4	Latérite	Entretien de l'axe routier Sam – Mitzic	53 950	8 000 000
5	Latérite	Entretien de l'axe routier Yéno – Mimongo	19 950	5 000 000

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 24 mars 2023 à 12 heures 30 minutes.

Le Ministre des Travaux Publics, de l'Équipement et
des Infrastructures, chargé de la Connexion des
Territoires



Toussaint NKOUMA EMANE

Le Directeur Général des Marchés
Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAME